

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 16 Avril 2019 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 09/04/2019
Date de la publication : 09/04/2019
Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le : 18/04/2019

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – M. HAMON Emmanuel – M. DEMOL Frédéric – Mme VILANON Jacqueline – Mme FROGER Pierrette – M. LAALEJ Saad – Mme BLAIRE Martine – M. MILLET Serge

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRETAIRE : M. DEMOL Frédéric

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le 2^{ème} Adjoint rappelle qu'un budget global de subvention de 15 500 € a été voté au budget 2019 lors de la dernière séance.

Il convient désormais de procéder à la répartition de cette somme (qui comprend les associations, l'AFEL, Famille Rurales, les séjours pédagogiques).

La répartition est la suivante :

Libellé	Montant attribué	Vote
Avenir Sportif Vignoc-Hédé-Guipel (basket)	100.00 €	À l'unanimité
Chemins et Nature	152.00 €	À l'unanimité
Ligue contre le cancer 35	60.00 €	À l'unanimité
Secours catholique 35	60.00 €	À l'unanimité
Football Club Tinténiac Saint-Domineuc	100.00 €	À l'unanimité
France Adot 35	0.00 €	À l'unanimité
Organistes du secteur de Tinténiac	100.00 €	À la majorité (1 abstention)
Office des Sports de la Bretagne Romantique	357.00 €	À l'unanimité
Union Sportive Tinténiac Saint-Domineuc (badminton et volleyball)	60.00 €	À l'unanimité
ADMR du Pays de Bécherel	357.00 €	À l'unanimité
Handicap services 35	0.00 €	À l'unanimité
Restaurants du cœur	60.00 €	À l'unanimité
AFM téléthon	60.00 €	À la majorité (1 abstention)
MFR Hédé	0.00 €	À l'unanimité
Solidarité paysans de Bretagne	0.00 €	À l'unanimité
Association des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	0.00 €	À l'unanimité
Eau & Rivières de Bretagne	0.00 €	À l'unanimité
Couture et Soi	200.00 €	À la majorité (4 abstentions et 1 contre)
Comice agricole d'Ille et Rance	142.80 €	À l'unanimité
Anciens combattants	100.00 €	À l'unanimité

Vétathlon des 3 cochers	152.00 €	À la majorité (1 abstention)
Familles Rurales	1 423.10 €	À la majorité (1 abstention)
AFEL	N'a pas encore transmis sa demande	
Fêt'Arts	0 €	À l'unanimité
Regards de mômes	0 €	À l'unanimité
AFSEP	60 €	À l'unanimité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la répartition des subventions telle que présentée ci-dessus.

2. AVIS SUR LE PROJET DU PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

Madame la 1^{ère} adjointe informe que par notification du 26 février 2019, le Président de la Communauté de communes Val d'Ille - Aubigné a transmis à la mairie le projet arrêté du PLUi. Le commune est invitée, selon l'article R. 153-4 du code de l'urbanisme, à émettre un avis sur le projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DONNE un avis favorable au projet du PLUi de la Communauté de communes Val d'Ille – Aubigné, après examen du projet.

3. DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » 2019

Monsieur Saad LALEEJ, conseiller municipal, rappelle que le Dispositif « argent de poche » offre la possibilité à des **jeunes de 16 à 17 ans** d'effectuer des missions de proximité de 3h30 (petits travaux d'entretien, de rangement, classement, etc.) pour le compte des communes ou de la Communauté de communes.

Les missions sont proposées pendant la période des vacances scolaires. Elles sont **limitées à 20 jours durant les congés d'été et 10 jours pour les autres périodes de congés scolaires**. En contrepartie, les jeunes perçoivent une indemnité d'un montant de **15 € par mission de 3h30 réalisée**.

L'indemnité est **payable en espèces**, il n'y a pas de charges salariales à verser à l'URSSAF.

L'encadrement des jeunes est obligatoirement assuré par un agent communal ou un agent de la CCBR selon les missions.

Les objectifs :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;
- Améliorer l'image des jeunes dans la commune ;
- Impliquer les communes dans une action en direction des jeunes ;
- Permettre aux jeunes de se constituer un petit capital argent de poche pour les vacances.

Le principe est de donner priorité aux jeunes de la commune mais rien n'interdit d'ouvrir les missions à des jeunes du territoire de la CCBR.

Les missions qui pourraient être proposées sont :

- Initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Montage et marquage du chapiteau ;
- Numérotation des lampadaires ;
- Installation des câbles d'alimentation sur les nouvelles décorations de Noël ;
- Création d'une pancarte pour identifier la bibliothèque de rue, à fixer sur l'abri bus ;

- Création d'une pancarte indiquant le nom du ruisseau (en gravure par exemple) ;
- Installation du logo du CMJ sur le panneau près de l'abribus ;
- Création d'une pancarte indiquant l'aire de pique-nique au parcours sportif ;
- Fabrication de briques en terre crues pour le four à pain.

Ces missions seront à affiner en fonction des besoins et des demandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la reconduction du Dispositif « argent de poche » tel que décrit ci-dessus ;
- **DECIDE** de limiter le nombre de missions à 20 au total, à répartir en fonction du nombre de jeunes inscrits ;
- **FIXE** le tarif d'une mission de 3h30 du Dispositif « argent de poche » à 15 € selon la réglementation en vigueur ;
- **DECIDE** d'utiliser la régie d'avance n°5802, créée le 31 Juillet 2017, comme point de passage des règlements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

4. INDEMNITÉS 2018 POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Madame la 1^{ère} adjointe explique que la circulaire du 27 février 2018, relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales en 2018, indique que le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire du 5 avril 2017, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent. Il est proposé de reconduire pour l'année 2018, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église attribué en 2017, soit **120.97 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant proposé pour l'indemnité de gardiennage de l'Église, soit **120.97€**.

5. INDEMNITÉS 2019 POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Madame la 1^{ère} adjointe explique que la circulaire du 7 Mars 2019, relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales en 2018, indique que le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire du 27 février 2018, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent. Il est proposé de reconduire pour l'année 2019, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église attribué en 2018, soit **120.97 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant proposé pour l'indemnité de gardiennage de l'Église, soit **120.97€**.

6. PARTICIPATION 2019 AUX FRAIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA CHAPELLE CHAUSSÉE

Monsieur Saad LALEEJ, conseiller municipal informe que la commune de La Chapelle Chaussée propose un avenant à la convention signée en 2015 pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles de La Chapelle Chaussée permettant de fixer la participation pour 2019.

Ainsi, le Conseil Municipal de La Chapelle Chaussée, dans sa séance du 21 février dernier, a fixé les participations des communes extérieures à la scolarisation de leurs enfants à l'école publique pour l'année 2019 soit :

- 1 621.48 € par élève en classe de maternelle;
- 372.12 € par élève en classe primaire.

Au vu de la liste des élèves de Saint Briec des lffs scolarisés à l'école publique de La Chapelle Chaussée en 2018-2019, le montant de la participation est le suivant :

- 2 élèves en maternelle x 1 621.48 = **3 242.96 €**
 - 2 élèves en primaire x 372.12 € = **744.24 €**
- Soit un total de **3 987.20 €** pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école publique de La Chapelle Chaussée pour l'année 2019 pour un montant de 3 987.20 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.**

7. CHOIX D'UNE ENTREPRISE ADAPTÉE

Monsieur le 3^{ème} Adjoint rappelle que comme chaque année, la commune choisit une entreprise adaptée pour passer une commande en fournitures administratives.

En 2016, le choix s'était porté sur les *Ateliers Saint Christophe* de Bergerac ; en 2017, les *Ateliers Bretons solidaires* de Vitré avaient été sélectionnés ; et en 2018, les *Etablissements du littoral* de La Rochelle ont été choisis.

Cette année, ces trois mêmes entreprises ont proposé leurs services.

Par ailleurs, il convient de définir un budget maximal pour la commande de fournitures (pour rappel : 181.22 € dépensés en 2016, 208.80 € en 2017 et 226.62 € en 2018).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de choisir l'entreprise adaptée « Les Ateliers Saint Christophe » de Bergerac;**
- **DECIDE d'accorder un budget maximal de 250 € T.T.C. pour la commande en 2019.**

8. PROPOSITION DE DEVIS POUR LE RENOUELEMENT DES DECORATIONS DE NOËL

Madame la 1^{ère} Adjointe explique que le choix du comité embellissement s'est porté sur ce modèle :



Le devis proposé par l'entreprise « Decolum » se présente comme suit :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT
<u>ECLATO</u> En cordon LED blanc pur et guirlande LED bleue	19	176 €	3 344 €
<u>Idem avec guirlande LED bleue pétillant</u> L 0.55m x H 1.20m Puissance : 39 watts			

Poids : 3.5 kg Avec patines de fixation + visserie			
Remise exceptionnelle (compensation de la non reprise des anciens décors)	1	- 141 €	- 141 €
		TOTAL HT	3 203 €
		TVA	640.60 €
		TOTAL TTC	3 843.60 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le devis de l'entreprise « Decolum » pour un montant de 3 203 € HT (soit 3 843.60 € TTC) ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ci-dessus désigné.**

9. PRÉSENTATION DE DEVIS DE L'ENTREPRISE « BODET CAMPANAIRE »

Monsieur le 2^{ème} Adjoint informe que l'entreprise « Bodet Campanaire », qui intervient pour la maintenance des cloches de l'Église, propose trois devis pour trois cas de figure :

- le cas d'une mise en place d'un disjoncteur différentiel en 300 mA :
→ 338 € HT (405.60 € TTC)
- le cas de remplacement d'un moteur de tintement :
→ 1 048 € HT (1 257.60 € TTC)
- le cas de remplacement d'un moteur de volée :
→ 1 638 € HT (1 965.60 €)

Les problèmes étant peu fréquents, il est conseillé d'attendre avant d'engager de telles dépenses, au risque d'entreprendre une intervention couteuse qui ne résoudra finalement pas la source du problème.

Il est décidé que si ces problèmes persistent, la mise en place du disjoncteur différentiel en 300 mA sera effectuée lors de la prochaine révision qui sera faite au début de l'année 2020.

10. COMPTE-RENDU DU RENDEZ-VOUS AVEC MONSIEUR LAURENT DU CAP

Monsieur le 3^{ème} Adjoint informe avoir eu rendez-vous avec Monsieur LAURENT du Chantier Accompagnement Projet jeudi 4 avril, afin de savoir si certains travaux d'entretien de la commune pourraient être effectués par le chantier d'insertion.

La majorité des travaux pourraient en effet être effectués par leurs services, mais il faudra augmenter le volume horaire et donc le budget.

Les tâches ne pouvant pas être effectuées par le CAP sont :

- le passage de chaux au cimetière ;
- le nettoyage de la rampe et des marches devant la mairie ;
- l'enlèvement des déchets au cimetière ;
- l'arrosage des massifs et jardinières.

Un devis sera proposé lors d'une séance ultérieure.

DATES À RETENIR :

- *Vendredi 26 Avril à 14h à Bécherel : Tirage au sort des jurés d'assise (Emmanuel)*
- *Samedi 27 Avril : Concert à l'Église*
- *Dimanche 28 Avril : Journée souvenir des déportés*
- *Lundi 29 Avril à 20h : Préparation du CM (Pierrette)*
- *Jeudi 2 Mai à 17h : Commission de contrôle des listes électorales*
- *Vendredi 3 Mai à 19h30 : CMJ*
- *Mardi 7 Mai à 20h : CM (gâteau -> Martine)*
- *Mercredi 8 Mai : Cérémonie du 8 Mai + repas des classes 9*

Mairie fermée du 22 au 26 avril 2019

Mairie fermée le jeudi 9 mai

Séance close à 22h35

Prochaine réunion de Conseil Municipal le Mardi 7 Mai 2019 à 20h00